Image not found or type unknown

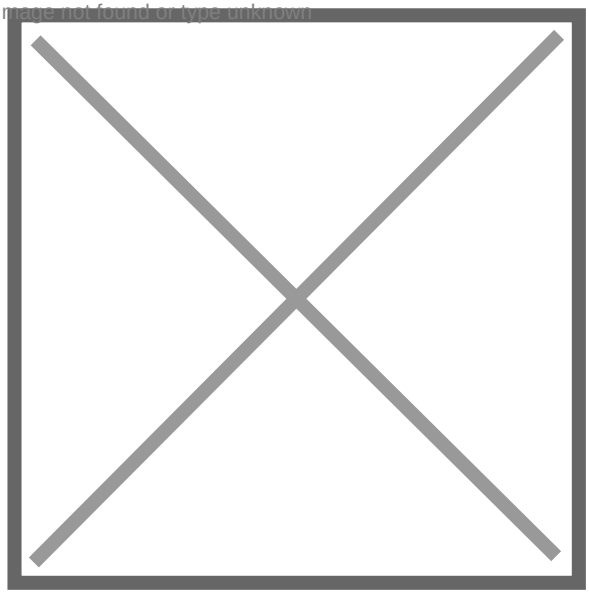

Assurance credit retraité les proches sont-ils couvert

Par **leando**, le **13/01/2009** à **23:29**

Bonjour,

Mon père a 62 ans et à la retraite. Il vient de faire un rachat de crédit avec hypothèque de sa maison sachant qu'il en a l'usufruit mais qu'il me l'a léguée. Est-il couvert par l'assurance décès de son credit ou suis-je responsable sachant que je dois signer chez le notaire pour donner mon accord.

Par **Tisuisse**, le **14/01/2009** à **09:03**

Bonjour,

Il y a quelque chose que je ne comprends pas dans votre message.
Si votre père vous a légué la maison et en a gardé l'usufruit, vous en êtes donc le nu-propriétaire. Votre père n'étant plus propriétaire, il ne pouvait pas hypothéquer la maison.
Donc, ma question, sur ce point, est la suivante :
- est-ce que ce legs a été fait devant notaire ?

En ce qui concerne l'assurance décès liée au crédit, que dit ce contrat de crédit et que dit cette assurance décès ? en un mot, qu'est-il écrit sur le contrat de prêt et sur le contrat d'assurances lié à ce prêt.

Par **leando**, le **14/01/2009** à **15:21**

bonjour et merci pour votre rapidite
le leg abien été fait par notaire mais je dois signé l'hypoteque le 21 janvier avec ce notaire je ne sais pas ce que dit le contrat je ne l'ai pas encore vu
je vais essayer de me le procurer existe t-il cependant des contarts type avec les banque dans ce cas de figure sachant que mon pere n'as pas de maladie specifique seulement un traitement suite a une operation de l'estomac pour un ulcere est-il possible que les banque mettes des closes suite a des déces maladie pour une persinne de cet age l'engagement credit étant de 8 ans
slts leando

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés